

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 14 octobre 2015 et
qu'il a été fait ... observation.

Le 21 octobre 2015,

Le Maire,

Bruno BESCHIZZA

L'an deux mille quinze le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (sorti lors du vote de la délibération n° 25) – Mme MAROUN (sortie lors du vote de la délibération n° 16 - Présidente de séance lors du vote de la délibération n°25) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – MM. AYYADI (sorti lors du vote des délibérations n° 25 et 28 et lors de la présentation de la délibération N° 33) – CHAUSSAT – Mme FOUQUE – MM. RAMADIER – FLEURY (sorti lors de la présentation de la délibération n° 19) – Mme RODRIGUES – M. GIAMI – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mme BARTHELEMY – Mme NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – M. MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. GOLDBERG (parti à 21h50 à partir de la délibération n° 24) – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme BELMOUDEN
M. BEZZAOUYA
M. CORREIA
M. SEGURA
M. HERNANDEZ
M. GOLDBERG
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

Mme LANCHAS-VICENTE
M. RAMADIER
M. PACHOUD
Mme FOUQUE
Mme DEMONCEAUX
Mme QUERUEL
Mme BEZZAOUYA (à partir de 21h50 – dél. 24)
M. CHALLIER

ABSENTES :

Mme FOUGERAY – Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. EL KOURADI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport annuel sur la gestion des marchés forains 2014 – Société MANDON (délibération n°19),

le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la ZAC des Aulnes, au titre de l'exercice 2014 (délibération n°21),

le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par DELTAVILLE, au titre de l'exercice 2014, concernant la concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°23*),
le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, au titre de l'année 2014 (*délibération n°33*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour le financement de l'action « Parcours citoyen », dans le cadre du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°2*),
une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Communication, dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique proposé par la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » à destination des jeunes publics, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°7*),
des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'élaboration et la mise en place d'un plan communal de désherbage alternatif sans produit phytosanitaire (*délibération n°32*),

AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association GRAJAR 93, au titre des années 2016 à 2020 (*délibération n°3*),
- la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Chœur Melodia concernant l'activité chorale des adultes au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°4*),
- les conventions avec des formateurs bénévoles pour des cours de Français Langue Etrangère, dans les bibliothèques, au titre des années 2015 et suivantes (*délibération n°5*),
- la convention d'attribution de subvention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, pour la coordination de l'Atelier Santé Ville, au titre de l'année 2015 (*délibération n°8*),
- la convention annuelle relative à la coordination des actions du Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°9*),
- la convention entre la Ville, le collège Victor Hugo et l'Association Aulnay Handball concernant le projet d'activité de classe à section sportive (*délibération n°11*),
- la convention avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Délégation départementale de l'Action Sociale de Seine-Saint-Denis concernant la révision du prix des repas servis aux agents des Services Sociaux de la Seine-Saint-Denis (*délibération n°15*),
- l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Aulnes, avec la Société SEQUANO Aménagement (*délibération n°22*),
- l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°24*),

- la convention constitutive d'un groupement de commande entre les villes de Sevran, Aulnay-sous-Bois et la Communauté d'Agglomération Terres de France, dans le cadre de la passation du marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude urbaine et programmatique sur les quartiers Mitry, Ambourget, Gros Saule, Beaudottes, Perrin et Montceuleux Pont Blanc (*délibération n°25*),
- les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique (EDF) et de télécommunications (France Télécom) dans le cadre du programme 2016, sur :
 - la route de Bondy (*délibération n°30*),
 - la rue Jean Charcot (*délibération n°31*),
- la convention de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale concernant l'organisation de la natation scolaire pour les écoles élémentaires (*délibération n°35*),

ADOPTE les tarifs de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap », au titre de l'année 2015/2016 (*délibération n°6*),
 les tarifs d'accès à la patinoire mobile installée à la Ferme du Vieux Pays du 12 décembre 2015 au 3 janvier 2016 (*délibération n°12*),

DECIDE l'allocation de bourses aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes (*délibération n°10*),
 l'attribution de subvention aux coopératives scolaires, au titre de l'année 2015/2016 (*délibération n°13*),

APPROUVE le dépassement du contingent des vingt cinq heures supplémentaires mensuelles pour les agents communaux, concernant l'organisation des scrutins électoraux (*délibération n°16*),
 la perception des aides financières versées par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) et le reversement aux agents détenant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (*délibération n°17*),
 le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Aulnes et du programme des équipements publics de la ZAC des Aulnes (*délibération n°20*),
 le reversement des charges de fonctionnement du Budget annexe Assainissement de l'année 2014 sur le Budget Principal Ville (*délibération n°29*),
 le Contrat de Ville 2015-2020 de la ville d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°34*),

ACCORDE les garanties de la Ville à :
 • la Société DELTAVILLE concernant l'emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif pour l'opération d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet », suite aux nouvelles conditions financières de remboursement du crédit prévues dans l'avenant n°1 à l'acte de crédit (*délibération n°26*),
 • la Société Logement Francilien concernant l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements de l'opération Vent d'Autan (*délibération n°27*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

APPROUVE le périmètre de l'établissement public territorial T7 composé des villes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte et, son siège provisoire au sein de la commune d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°1*),
la création du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et le règlement intérieur (*délibération n°18*),

ADOPTE le montant de la participation communale à verser pour les dépenses de fonctionnement des élèves aulnaysiens scolarisés au Protectorat Saint-Joseph, établissement sous contrat d'association, au titre de l'année scolaire 2015/2016 (*délibération n°14*),
la décision modificative n°2 du Budget annexe Restauration Extra Scolaire, au titre de l'exercice 2015, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°28*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°651 à 673 inclus concernant :

- la fourniture et la pose d'équipements de jeux dans les écoles, crèches et divers espaces verts, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2019 (3 lots : diverses sociétés),
- la maintenance préventive et curative des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage des réseaux d'assainissement, au titre de l'année 2015/2016 et renouvelable jusqu'en 2018/2019 (2 lots : Société EMU IDF),
- le renouvellement d'une canalisation d'eaux usées au croisement de l'avenue de la Croix Blanche (Lot n°1 : SAS VALENTIN – Lot n°2 : EIFFAGE TRAVAUX TP),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de locaux bruts en vue de la création d'établissements recevant du public en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements dans l'îlot Sisley (Société INGEMA),
- les missions de contrôle technique concernant :
 - l'extension d'un bâtiment à la Police Municipale pour créer un Centre de Supervision Urbain (CSU) (Société BTP CONSULTANTS AGENCE IDF NORD),
 - un bâtiment dojo sur le site du groupe scolaire Fontaine des Près (Société BTP CONSULTANTS AGENCE IDF NORD),
 - la création de deux ascenseurs pour le passage souterrain pôle gare (Société BUREAU VERITAS),
 - l'aménagement de locaux bruts en vue de la création d'établissements recevant du public en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements dans l'îlot Sisley (Société BUREAU VERITAS),

- l'accompagnement pour le recrutement d'un directeur des Ressources Humaines (Michael Page Public & Parapublic),
- les contrats et avenants de location de logements dépendants du patrimoine communal,
- la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA) de locaux sis 21 rue du 8 mai 1945 mis à disposition de la commune par l'OPH d'Aulnay-sous-Bois,
- la prestation d'un point d'alerte et de premiers secours, dans le cadre du Forum des Associations 2015 (LA CROIX ROUGE FRANÇAISE),
- la location de friteuses pour le stand de restauration, dans le cadre du Forum des Associations 2015 (LOMAREC),
- la location de sanitaires, dans le cadre de l'organisation du Forum des Associations 2015 (PELICAB SAS),
- l'étude urbaine pour la définition d'un plan-guide d'aménagement d'ensemble pour la requalification de la Zone d'Activités de la Fosse à la Barbière et ses franges (Société BECARD & PALAY SELARL, mandataire du groupement TOUR EVOLUTION),
- l'indemnisation de tiers victimes de dégradation de leur bien privé, dans le cadre de la responsabilité civile de la Ville,
- le prêt d'œuvres d'art au profit de la Ville, dans le cadre de l'exposition « *Faites-moi une fleur* », du 2 novembre au 1^{er} décembre 2015, organisée par l'école Claude Monet et la Direction des Affaires Culturelles (le Centre National des Arts Plastiques),
- l'achat et la livraison de fournitures et de petits matériels pour la céramique, au titre de l'année 2015-2016 et reconductible pendant 3 ans (Société PETER LAVEM PARIS),
- la déclaration des tarifs des spectacles organisés par la Scène de Musiques Actuelles Le Cap, au 4^{ème} trimestre 2015
- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
 - l'achat de matériel d'entretien pour les salles de sport (Société PB DISTRIBUTION),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 14 octobre 2015 à 22 h 40.



Bruno BESCHIZZA